



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Jeudi 06 décembre 2018

Université de Picardie Jules Verne

Pôle OFRE

10 rue Frédéric Petit – CS 44808

80048 AMIENS Cedex 1

helene.vindevogel@u-picardie.fr

03.22.80.42.24



La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie **le jeudi 06 décembre 2018 à 10h00 sous la présidence de Monsieur BIDENT Christophe.**

Etaient présent(e)s à cette réunion :

Madame BARRY Catherine
Monsieur BE DUC Georges
Monsieur BIDENT Christophe
Monsieur MARECHAL Dominique
Monsieur POU CET Bruno
Monsieur VANLEMMENS Pierre
Monsieur WILLOT Quentin
Monsieur GRIVEL David
Madame DANIELLOU Louise
Monsieur RUIZ Luc
Monsieur JOSSE Laurent
Madame CARON Sandrine
Madame FALKENAU Claire
Madame REINA Audrey
Monsieur QUELIER Ambre
Monsieur SERIS Guillaume

Ont donné procuration :

Madame AMMIRATI Christine	à	Monsieur BIDENT Christophe
Madame SOURY Marie-Ange	à	Monsieur MARECHAL Dominique
Madame GILLET Françoise	à	Monsieur VANLEMMENS Pierre
Monsieur CHRIFI ALAOUI Larbi	à	Madame BARRY Catherine
Monsieur CANVILLE Frédéric	à	Monsieur WILLOT Quentin

Assistaient également à la réunion :

Monsieur DI BITONTO Franck, Directeur de la Formation et de l'Innovation Pédagogique
Madame GERARD Caroline, Gestionnaire administrative DOIP
Madame POMAGEOT Monique, Directrice générale adjointe du pôle OFRE
Madame VINDEVOGEL Hélène, Responsable de la CAF du pôle OFRE
Madame BERZIN Christine, Directrice de l'UFR Sciences Humaines et Sociales
Monsieur HEMBISE Jean-Luc, Directeur du CROUS
Madame BANASSE Karima, Directrice des Restaurants Universitaires St Leu, Citadelle
Monsieur BELLENGER Emmanuel, Directeur de l'INSSET
Monsieur VIGNON Sébastien, Maître de conférences en Droit

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Validation CR CFVU du 15 novembre, du 4 octobre et du 11 septembre 2018
2. Election des membres de la Commission de l'Evaluation des Formations et des Enseignements (CEFE)
3. Convention DU Enjeux et Pratiques de la Coopération Intercommunale (EPCI) et convention de mise œuvre
4. Calendrier des sessions de rattrapage des masters 1^{ère} année de l'UFR de Droit et Science Politique
5. Convention de partenariat pédagogique entre l'INSSET de l'UPJV et la Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle (DNRFP) de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)
6. Convention de partenariat entre l'UPJV et la Préfecture de la Somme pour favoriser l'engagement des citoyens pour la sécurité routière auprès des étudiants

7. Paramètres et capacités d'accueil pour « Trouver mon Master »
8. Paramètres, capacités d'accueil et étudiants ambassadeurs pour « Parcoursup »
9. Informations :
 - Restauration Citadelle
 - Bilan 2016-2018 et projets 2018-2020 en matière de formation, innovation pédagogique et vie étudiante
 - Charges d'enseignement théoriques en 2018/2019
10. Questions diverses

M. BIDENT ouvre la séance à 10h15.

1. Validation CR CFVU du 15 novembre, du 4 octobre et du 11 septembre 2018.

M. BIDENT reporte ce point à la CFVU du 31 janvier 2019. Il remercie vivement Mme GERARD pour avoir assuré le secrétariat de la CFVU depuis un an, dans des conditions de surcharge de travail exceptionnelles, qui expliquent le report de ce point. Il présente Mme VINDEVOGEL qui sera chargée des comptes rendus CFVU à compter de ce jour.

2. Election des membres de la Commission de l'Evaluation des Formations et des Enseignements (CEFE)

MI. BIDENT informe que le point 2 est annulé, faute de candidatures ou de candidatures valides. En effet, 2 BIATSS et 6 étudiants doivent être renouvelés. Il explique que les candidatures des étudiants qui ont été reçues sont invalides car ils sont membres élus d'un conseil central. Les candidats à la CEFE ne doivent pas être élus dans l'un des conseils centraux. De fait, l'élection de la CEFE est à nouveau reportée.

M. WILLOT demande à être destinataire de la charte de la Commission de l'Evaluation des Formations et des Enseignements (CEFE), afin d'avoir des précisions sur le statut des étudiants.

3. DU Enjeux et Pratiques de la Coopération Intercommunale (EPCI) et convention de mise en œuvre Annexe 1

Le projet de DU est présenté par M. VIGNON Sébastien. Il définit l'acronyme EPCI qu'il trouvait opportun de retenir : Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il annonce que les discussions concernant ce DU ont été engagées depuis 18 mois car il existe une réelle volonté. Il rappelle que si le diplôme se nomme EPCI, cela englobe tous les professionnels en lien avec l'intercommunalité. Il explique que l'objectif est de former à la compréhension de l'environnement intercommunal, de décrypter les réformes, les impacts sur le territoire et proposer des outils. L'idée est de mêler les attentes des professionnels ainsi que la professionnalisation de nos étudiants. En effet, il s'agit de répondre à des partenaires régionaux, à des problématiques que se posent les

professionnels locaux notamment sur le diagnostic de territoire et la promotion territoriale. Ce DU est à l'attention des élus, de l'Assemblée des Communautés de France, du Centre de gestion public de la Somme.

Le public ciblé serait hybride. En effet, M. VIGNON souhaite mixer des professionnels à la recherche d'une compétence, des étudiants ainsi que des demandeurs d'emploi.

M. VIGNON indique que cinq partenaires prendront en charge l'intégralité de la communication et de la promotion par l'intermédiaire d'une conférence.

M. BIDENT remercie ce dernier et souligne que c'est un très beau projet, qui répond aux attentes et qui touche un large public. De plus, il associe la formation initiale et continue. M. BIDENT déclare que ceci est un souhait, une stratégie pour l'ensemble de l'Université et ajoute que le projet est d'impliquer de plus en plus les composantes dans la formation continue.

Mme BARRY précise que précédemment, la validation de deux diplômes entraînait le paiement d'une double inscription (même si la seconde s'avérait moindre). Elle déclare ne pas être contre le fait que les étudiants ne paient pas celle-ci mais évoque l'équité nécessaire pour tous les étudiants. Elle souligne que ce serait une nouveauté au sein de l'Université de Picardie Jules Verne. Elle trouve le Diplôme Universitaire proposé très bien mais insiste au sujet de l'équité. Elle demande s'il y a une intention de le mettre au Répertoire National des Certifications professionnelles.

M. MARECHAL affirme que pour être inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles, il est exigé trois ans de diplôme. Il explique les changements de réglementation concernant la formation, notamment la création du compte Personnel de Formation (CPF) et le renforcement du Congé Individuel de Formation (CIF). Il déclare que chaque personne sera en mesure d'acheter elle-même la formation.

Mme FALKENAU demande le nombre d'étudiants en Master 2 CITÉ. La réponse est neuf cette année.

M. VIGNON précise qu'il y a un seuil de rentabilité et qu'il serait judicieux de s'adresser prioritairement à un public de formation continue.

M. SERIS remarque que tous les étudiants en Master n'auront pas accès à ce DU. Il suggère un argument, l'attrait d'étudiants. Il pense qu'il est nécessaire de soutenir ce projet.

M. BE DUC indique que la demande de ce DU ciblé sur l'intercommunalité est importante.

M. VIGNON appuie son argumentation en citant les exemples de la secrétaire de mairie qui aurait l'opportunité d'actualiser ses compétences grâce à ce diplôme, ou de l'agent de développement d'urbanisme, ou encore des membres des Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU).

M. BIDENT déclare que fondamentalement et stratégiquement, il y a un réel intérêt de cette formation. Il évoque le volet financier du projet, constate une erreur concernant le calcul des 45% de frais, réestime de fait le seuil de recevabilité et le situe à un minimum de cinq candidats. Il propose de voter en faveur du projet tout en évinçant le volet financier qui sera revu lors de la CFVU du 31 janvier 2019.

Mme BARRY explique qu'il y a des discussions nationales et que l'Université de Picardie Jules Verne ne doit pas faire de concurrence déloyale par rapport à certains organismes.

M. VIGNON déplore en tant que Directeur de Master les difficultés financières des étudiants particulièrement cette année.

M. BIDENT indique qu'un travail est effectué pour définir une politique de tarification et d'exonération homogène qui sera soumise à la CFVU du 31 janvier, puis en Conseil d'Administration le 7 février.

M. JOSSE spécifie qu'il serait pertinent d'ajouter le nom de Mme HERBETTE, Ingénieure du SFCU, à ce projet, qu'elle a beaucoup soutenu.

M. RUIZ demande quel serait l'effectif global maximum pour ce DU.

M. VIGNON indique qu'il serait de 15 et ajoute qu'il ne serait pas raisonnable d'avoir plus de 30 étudiants au sein d'une même salle.

M. BIDENT libère M. VIGNON.

M. POU CET questionne sur la possibilité d'arriver à la gratuité.

M. BIDENT répond que la conséquence serait l'éventualité d'une diminution du nombre de DU. Cela pourrait être une variable d'ajustement pour l'année prochaine.

M. DI BITONTO indique que la gratuité est envisageable si un certain nombre d'étudiants de statut formation continue paient.

M. BIDENT soumet le projet au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Mme BARRY précise que deux votes (DU et convention) devraient être effectués.

M. BIDENT précise que le volet financier du DU et la convention seront soumis à une prochaine CFVU.

- . Calendrier des sessions de rattrapage de masters première année de l'UFR de Droit et Science Politique. Annexe 2

L'UFR de Droit présente le calendrier de façon à être conforme à la demande qui a été faite à la CFVU d'octobre car elle avait été envoyée trop tard pour être présentée à la CFVU de novembre.

Mme BARRY souligne que les calendriers de Master ne passent jamais en CFVU. Cependant, l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) voulait qu'il soit validé.

Il est adopté à l'unanimité.

5. Convention de partenariat entre l'Institut Supérieur des Sciences et Techniques (INSSET) et la Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle (DNRFP) de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) Annexe 3

M. BELLANGER présente la convention. Il explique qu'une convention est souhaitable avec les douanes françaises pour le Master 2 Transport et Logistique Internationale. L'intérêt pour les étudiants est la certification de leur formation par les douanes car cela représente un plus dans leur curriculum vitae.

Ils ont de fait, l'opportunité d'acquérir des compétences dans le domaine douanier international. Il rappelle l'effectif en Master 1 de 30 étudiants. En Master 2, une séparation oriente vers deux parcours, soit Transport et Logistique Internationale, soit Management Ingénierie. Il résume et définit le cours comme étant très professionnalisant.

M. BIDENT demande s'il y a des questions et soumet la convention au vote.

Cette dernière est adoptée à l'unanimité.

6. Convention de partenariat entre l'Université de Picardie Jules Verne et la Préfecture de la Somme pour favoriser l'engagement des citoyens pour la sécurité routière auprès des étudiants Annexe 4

Monsieur GRIVEL présente la convention par le biais d'un power point. Il explique que l'idée est d'effectuer la sensibilisation par les pairs (entre étudiants). Il expose son plan :

A - Appel à des étudiants volontaires

B - Suivi d'une formation pour ceux-ci :

- Accidentalité à Amiens
- Lutte contre l'insécurité routière
- Techniques des Animations par la MAAM (Maison des Associations d'Amiens Métropole)
- Prévention des conduites addictives

C - Mise en place de projets

Il explique que la valorisation se fera au travers du module engagement étudiant notamment par la participation à deux ateliers, par la rédaction d'un rapport ainsi qu'une soutenance orale. Il souligne que deux universités expérimentent ce dispositif.

Mme BARRY spécifie que la valorisation est possible ; si l'étudiant ne le souhaite pas, c'est son choix.

M. RUIZ expose que l'année précédente, une invitation à participer à une action routière à travers la diffusion d'une vidéo d'un documentariste, vidéo intitulée « L'Annonce », avait été envoyée. Il expose la nécessité de diffuser ce film et précise qu'il est important d'utiliser l'étudiant en tant que prescripteur. Selon lui, ce type de convention ne peut qu'être appuyé.

M. BIDENT soumet cette convention au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

7. Paramètres et capacités d'accueil pour « Trouver mon Master » Annexe 5

Mme BARRY rappelle que la sélection se situe au niveau du Master 1 et que le passage de L 3 à M 1 n'est pas automatique. Seuls les masters de Droit et Science Politique sont dérogatoires : la sélection s'effectue en master 2, l'obtention d'une licence de droit ou de science politique permettant aux étudiants d'entrer de droit dans les masters, respectivement, de droit et de science politique.

M. BIDENT présente la diminution des capacités d'accueil proposée en Économie et en Psychologie. Il ne souhaite pas que l'université aille vers une diminution des capacités d'accueil de Master.

Mme BARRY indique que les saisines étudiées cette année ont été faites par des étudiants ayant une moyenne proche de 10. Il faut donc que les étudiants prennent conscience qu'ils doivent absolument avoir un bon dossier. Cette année le rectorat a demandé de ne pas laisser des étudiants de côté. En effet, il estime que si un étudiant a obtenu une licence c'est qu'il a le niveau pour entrer en master. Pour information, deux étudiants (ne provenant pas de l'UPJV) ont fait appel au tribunal administratif afin que le rectorat de Lille leur propose trois masters. Le TA a exigé que le rectorat s'exécute.

Mme BARRY précise que cette année en Psychologie, beaucoup d'étudiants ayant validé leur licence n'ont pas été retenus en Master. En effet, c'est la première année de sélection en M1. Le passage a été très difficile. Nous avons eu beaucoup de saisines de ces étudiants. Beaucoup ont été pris dans des mentions proches.

Mme BARRY précise qu'il faut bien indiquer aux étudiants de candidater à deux masters. En effet, s'ils ne sont acceptés dans aucun master lors des saisines il est possible, en fonction des désistements, de leur trouver une place dans la mention demandée ou dans une mention proche.

Mme BARRY annonce que les capacités d'accueil sont déclaratives et qu'il n'y a pas de lien informatique entre ces capacités et nos acceptations. Pour le moment toutes les universités ont refusé d'avoir un outil comme « Parcoursup ». Pour information, certains de nos masters ont plus d'inscrits que la capacité mise sur « Trouver mon master ».

M. BIDENT indique clairement qu'il s'oppose à une baisse des capacités d'accueil et propose la conservation d'un chiffre identique à l'année N-1. C'est le cas pour : Economie, Psychologie, Gestion de la Production Logistique et des Achats (GPLA), Génie Industriel. Concernant l'ingénierie de la Santé, le chiffre reste le même.

M SERIS questionne sur les capacités en Chimie.

M. BIDENT affirme que le département a la possibilité d'augmenter la capacité. Il énumère les capacités en annonçant qu'elles restent sur des capacités d'accueil similaires à l'année précédente : Electronique, Energétique Thermique, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Langue, Institut d'Administration des Entreprises (IAE).

M. THOMAS s'oppose à la diminution des capacités d'accueil en Master.

Les capacités d'accueil sont soumises au vote : elles sont adoptées à l'unanimité, à un niveau égal à celui de l'an dernier, ou supérieur dans le cas où les composantes l'ont souhaité.

8. Paramètres, capacités d'accueil et étudiants ambassadeurs pour « Parcoursup » Annexe 6

Les critères d'évaluation proposés aux composantes sont le savoir, savoir-faire et savoir être. Les éléments d'appréciation figurent dans la fiche avenir.

M. DI BITONTO propose de former les membres de la CFVU, sur une demi-journée, à « Parcoursup ».

M. BIDENT considère cela très pertinent.

M. DI BITONTO indique que les paramètres de « Parcoursup » seront présentés au Conseil d'Administration du 13 décembre.

M. DI BITONTO ajoute que le paramétrage de « Trouver mon Master » est beaucoup plus complexe que « Parcoursup ». Il complète son propos : pour éviter les recours au tribunal administratif pour les critères « Parcoursup », la nécessité de déposer le curriculum vitae et le relevé de notes sera votée au Conseil d'Administration.

M. WILLOT fait la lecture d'une lettre ouverte des étudiants de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), Activité Physique Adaptée (APA) et Santé indiquant un mécontentement.

M. BIDENT propose de lui faire parvenir la lettre et affirme se rendre en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) mardi. Il propose de passer un point d'information.

M. SERIS n'est pas d'accord.

Les paramètres sont soumis au vote : 2 abstentions et 2 contre.

M. BIDENT rappelle la nécessité d'une démarche « Parcoursup » pour les étudiants en réorientation. Le ministère demande de remonter les capacités d'accueil. M. DI BITONTO présente le tableau qu'il a réalisé. M. DI BITONTO explique qu'un étudiant qui choisit une mention la première année aura la possibilité de choisir deux mentions la seconde année.

Mme BARRY spécifie que l'UFR des Arts souhaite passer cette année à 6 portails.

M. DI BITONTO confirme.

M. BIDENT informe qu'en Arts, l'année précédente, il y avait un seul portail. Il précise que la capacité d'accueil globale était de 450, celle de « Parcoursup » l'année précédente de 369 et cette année elle s'élève à 380.

En Langues, ce que souhaitait la composante a été obtenu du Ministère : la possibilité d'afficher Langues Etrangères Appliquées (LEA) et Langues Littérature et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER).

M. BE DUC souligne également que l'affichage par parcours était ce qui était voulu avec deux grandes entrées LEA et LLCER. Il ajoute que la capacité d'accueil était de 250 pour chacune de ces mentions l'année précédente. Il précise que c'était un souhait pour l'antenne de Beauvais également.

M. DI BITONTO indique que le Ministère a coché les langues à leur place. Il annonce que la clôture du portail est fixée au 13 décembre et que la volonté d'avoir deux mentions Anglais et Espagnol a été suivie.

M. BE DUC exprime sa satisfaction.

M. BIDENT revient sur les Lettres et précise que la capacité d'accueil est similaire à l'année précédente, soit 160. A Beauvais, dans le portail Lettres-Humanités, la capacité de « Parcoursup » est de 114. En Droit, le flux est important, soit 556 l'année précédente et 536 cette année, avec un passage

symétrique de 80 à 100 en Science politique, soit une stabilité au niveau de l'ensemble de la composante.

M. DI BITONTO explique que concernant la licence Economie Gestion, un choix s'est effectué d'après la nomenclature Nationale, Economie et Gestion. La capacité reste identique à l'année précédente.

M. BIDENT stipule que l'UFR SHS demande une diminution de la capacité au niveau de la psychologie. Il rappelle que l'année précédente, le rectorat avait demandé d'augmenter la capacité d'accueil à 600.

M. WILLOT demande s'il serait envisageable d'augmenter.

Mme BERZIN répond que les besoins en titulaire étant couverts à 50%, cela engendrerait davantage de vacataires. Les conditions d'études ne seraient plus du tout satisfaisantes.

M. BIDENT informe que le département est sous-encadré. En Sciences Humaines et Sociales (SHS), une forte baisse est constatée, 955 au lieu de 1150, diminution de 200. La licence philosophie montée en partenariat avec le CNED n'ouvre pas en L1 l'année prochaine. Le CNED a souhaité se désengager. Face à cela, l'Université de Picardie Jules Verne a tenu une ligne de conduite ferme, notamment sur le fait d'assurer les cours de l'année 2018-2019.

M. POU CET demande si l'argument était financier.

M. BIDENT rétorque qu'effectivement, il était purement financier. Le CNED avait unilatéralement décidé de stopper et même d'interrompre les formations non rentables. Il revient sur la balance en Sciences Humaines et Sociales (SHS) : 60 en psychologie et 120 en licence philosophie.

Mme BERZIN suggère de choisir des Travaux Dirigés de 40.

M. BIDENT rappelle que la licence Science de l'Education n'est pas la meilleure voie pour accéder au professorat.

M. THOMAS explique que concernant la philosophie, les étudiants étaient intéressés par la philosophie et non par le fait que ce soit à distance. Il suggère de la mettre en présentiel.

M. BIDENT déclare pouvoir le faire et les accueillir.

M. BIDENT souligne que le Rectorat et le Ministère demandent de maintenir la capacité d'accueil. À l'UPJV en général, la capacité d'accueil globale n'a pas été atteinte cette année. L'ensemble des formations est assuré et tous les étudiants ont été appelés. Ici comme ailleurs, l'effet « Parcoursup » a favorisé les formations courtes et sélectives.

Il soutient que même si on augmente légèrement en Sciences, l'UFR a globalement les moyens d'encadrement. En Histoire Géographie, à l'Institut Supérieur des Sciences et Techniques (INSSET), les chiffres sont identiques. En Arts et en Sciences, une petite progression est observée. Il rappelle que le rectorat a toute autorité.

M. DI BITONTO explique que l'Université de Picardie Jules Verne est autonome et non indépendante.

M. BIDENT fait un point sur les Instituts Universitaires de Technologie (IUT). A Amiens, la capacité d'accueil globale est de 958, dans l'Aisne de 530 et dans l'Oise de 413. Le chiffre global est de 1901.

Le nombre de lycéens dans l'académie d'Amiens s'élevait à 21 772 inscrits l'année précédente et 21 775 cette année.

M. DI BITONTO explique que la cause vient du baby-boom de 2000, par la suite le constat sera à la baisse pour ensuite de nouveau augmenter en 2021.

M. BIDENT déclare que la stabilité absolue pour les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) n'est pas sans discussion. Ces derniers sont extrêmement sous-encadrés et il est difficile d'aller au-delà.

M. DI BITONTO déclare une faible démographie dans l'Aisne, mais constate que la mobilité ne s'effectue pas de l'Oise et la Somme vers l'Aisne. L'Université de Picardie Jules Verne ne peut pas augmenter la capacité d'accueil en IUT s'il n'y a pas de moyens supplémentaires. Une autre problématique vient s'ajouter à savoir l'obligation dès 2020 d'un Diplôme Universitaire de Technologie en 3 ans avec davantage de stages (réforme du DUT).

M. BIDENT affirme avoir un projet d'ouverture PACES de l'UPJV délocalisé à l'Université du Littoral et de la Côte d'Opale (ULCO). L'idée avec l'ULCO est qu'il y ait une centaine de places réservée sur Boulogne. Une réunion en janvier est prévue entre Amiens et l'ULCO.

M. DI BITONTO annonce qu'avant la mise en place de « Parcoursup », les étudiants de Boulogne étaient prioritaires sur Amiens (l'année précédente, 993 demandes sur 1150). Cette année est la dernière année PACES avant la réforme annoncée du Numérus Clausus.

M. THOMAS demande le pourcentage de places disponibles.

M. BIDENT et M. DI BITONTO relatent qu'il y a un pourcentage d'acceptation des extérieurs pour les étudiants qui viennent hors académie.

M. THOMAS déclare que si la PACES de Boulogne attribue 100 places, ces dernières seront fortement sous tension. Il demande le choix des critères pour l'intégrer.

M DI BITONTO répond que l'étudiant possède un classement et qu'il ira dans la PACES dans laquelle il sera le mieux classé. Il précise que si l'étudiant veut faire 10 PACES, il en a la possibilité. Il souligne que les capacités d'accueil sont votées mais ce n'est pas un plafond.

M. WILLOT souligne l'effort de l'UPJV concernant les capacités d'accueil, mais ne peut se positionner en faveur d'une diminution de celle-ci.

M. DI BITONTO annonce la capacité globale de 8 614 places. Il précise que cette année, l'UPJV a inscrit 6 130 bacheliers nouveaux, soit 242 de plus que l'année précédente. Il souligne qu'il faut également penser aux conditions de travail des Licences 2 et 3.

M. POU CET stipule qu'en Picardie, il y a un réel manque de bacheliers. Il constate un problème de sous-scolarisation. Il relate qu'en ESPE Master, l'apport extérieur est important.

Les capacités d'accueil sont soumises au vote : 7 pour, 5 contre.

M. DI BITONTO s'exprime sur les étudiants ambassadeurs. Il informe du souhait du Ministère que des étudiants puissent répondre aux sollicitations « Parcoursup ». Il soulève que cela est imposé et bloquant car il est nécessaire d'indiquer une adresse mail pour pouvoir poser des questions. De plus,

il relate que cette obligation ne s'appuie sur aucun texte. Cela signifie qu'il va falloir répondre à 18 000 personnes !

Il propose de fixer un créneau « ambassadeurs » dans le temps (une semaine avant les Journées Portes Ouvertes et une semaine après). L'idée est de les former de sorte qu'ils connaissent l'offre de formation de l'UPJV.

M. BIDENT informe que M. DI BITONTO était au Ministère il y a trois semaines et qu'il aurait été déclaré qu'il y aurait un financement.

Mme POMAGEOT relève le risque de transmettre une information erronée même si les étudiants sont formés.

M. DI BITONTO informe que les charges de travail sont très importantes en fin de semestre.

M. BIDENT souligne la nécessité de patienter pour avoir d'autres informations.

9. Informations :

-Restauration Citadelle

M. HEMBISE présente ce point.

M. HEMBISE annonce qu'à la citadelle, l'ouverture de la cafétéria s'est effectuée en septembre. Il ajoute que la deuxième tranche comprenant la construction d'un restaurant universitaire n'a pas été financée. Il suggère de réfléchir sur l'ensemble de l'offre de restauration qui est importante sur Amiens : Saint Leu, la Veillère et ESIEE. Les 3 restaurants représentent un peu plus de 1 200 places assises.

Ces restaurants ont vu leur chiffre augmenter d'environ 7% : à la Veillère, augmentation de 10% ; à l'ESIEE, 9% ; à St Leu, 6%.

Ils ouvrent au public de 11h30 à 14h. Le taux de rotation théorique est de 2.5, soit environ 3 000 repas. Leur mission est d'assurer un repas complet, le prix est fixé au niveau national : 3.25€. Ce type de restauration ne peut être réalisé qu'en restaurant universitaire. A la Citadelle, l'espace est de 300 m² et le nombre de places assises de restauration s'élève à 156.

M. HEMBISE indique l'existence d'une commission restauration qui permet d'échanger avec les élus et les étudiants dans l'objectif d'améliorer la situation.

M. BIDENT remercie M. HEMBISE pour ce point global.

M. SERIS demande s'il existe à la Citadelle des solutions envisageables afin d'offrir une restauration plus importante.

M. BIDENT souligne qu'Amiens Métropole a prévu un certain nombre de locaux de restauration privée, ce qui réduit l'espace pour le restaurant universitaire.

M. HEMBISE déclare que la réflexion porte sur l'ensemble des restaurants d'Amiens centre. Concernant le food-truck, il n'y a toujours pas de réponse. L'autorisation doit être obtenue de la ville d'Amiens. Il souhaite mixer l'offre des étudiants deux fois par semaine.

Mme SOURY, absente, a formulé une question au sujet du site de Laon : Quand va-t-on enfin envisager les travaux nécessaires au bon fonctionnement du RU de LAON ? Celui-ci a encore été fermé une journée le 3 décembre pour cause d'inondation, privant ainsi plus de 200 étudiants de repas le midi.

M. HEMBISE indique que les murs du site de Laon ne dépendent pas du CROUS. Il demande depuis longtemps au département de faire les travaux. Il rappelle que ce restaurant a été construit dans le cadre d'une extension de l'IUT. Il a relevé de nombreuses infiltrations. En cas de fortes pluies, le sol est glissant et il est impossible d'assurer un service du restaurant de qualité. Un expert vient d'être désigné afin de détecter l'origine des infiltrations.

M. BIDENT suggère de fixer une réunion en janvier sur place.

M. HEMBISE remercie pour l'écoute.

-Bilan 2016-2018 et projets 2018-2020 en matière de formation, innovation pédagogique et vie étudiante

M. BIDENT reporte ce point d'information.

-Charges d'enseignement théoriques en 2018/2019.

M. BIDENT rappelle le sens et les grandes étapes du travail qui a été mené de novembre 2016 à juillet 2018 : limitation globale des charges d'enseignement au niveau de 2015/2016, attention portée au ratio H/E et aux évolutions des effectifs étudiants, répartition plus équilibrée et plus équitable entre les différentes composantes, priorisation des activités, suppression des UE libres, vérification des modes de calcul des charges, réflexion stratégique sur l'ensemble de l'offre de formation (et pas seulement sur les formations diplômantes)... Dans ce cadre, la méthode choisie a été, non pas de fixer des maxima très réducteurs à 1500 heures/étudiant en licence et 750 en master, mais de dialoguer avec les composantes afin que chacune puisse définir sa stratégie et proposer ses choix dans un cadre contraint, ce qui a quand même permis de maintenir des maxima à 1700 en licence et 900 en master, et de proposer une offre de formation soutenable dans tous les sens, pédagogique, logistique et financier. Cette triple soutenabilité fera désormais l'objet d'un accompagnement constant, plusieurs rencontres étant prévues chaque année avec les responsables de formation dans les composantes. Les indicateurs élaborés doivent également permettre d'orienter la politique de recrutement et d'aider à définir la stratégie globale de l'université en termes de formation. Cette année, un gros impact est mis sur la formation continue. M. BIDENT y reviendra lors des prochaines séances de la CFVU.

Fin de la séance à 16H42

ANNEXES

ANNEXE N°1





DIPLÔME D'UNIVERSITÉ



Création

Renouvellement

Composantes : UFR Droit et Science Politique (département de science politique)

Partenaires : le Centre de Gestion de la Somme, le CNFPT Picardie (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), l'ADGCF (Association des Directeurs Généraux des Communautés de France), l'AdCF (Assemblée des Communautés de France) et l'Association des Maires de la Somme.

**Date et avis du conseil de gestion/conseil d'administration de la composante : 22/11/18
adopté à la majorité moins 1 abstention**

Date et avis du CEVU¹ :

Date et Avis du CA :

Responsable du DU : Sébastien VIGNON, MCF en Science Politique, UPJV.

Nom du correspondant FTLV :

1) Contexte :

L'administration territoriale décentralisée (région, départements, intercommunalités et communes) connaît actuellement de profonds changements suite à la réforme territoriale qui a notamment créé des métropoles, modifié la carte des régions et renforcé l'intercommunalité. Rationalisation de la carte intercommunale, réduction du nombre d'EPCI, augmentation de la taille minimum en population des intercommunalités à fiscalité propre (« intercommunalités XXL »), élargissement des compétences, les réformes impactant la coopération entre les communes sont effectivement nombreuses. Ces dernières questionnent effectivement l'organisation institutionnelle, les logiques de services à la population, les enjeux financiers et managériaux, la place de l'« urbain » et du « rural » ainsi que la légitimité démocratique et la place des dispositifs de démocratie participative. Dans ce contexte de mutation, la professionnalisation des acteurs territoriaux nécessite une offre de formation adaptée. La mise en place d'un diplôme d'université intitulé « **Enjeux et Pratiques de la coopération intercommunale** » a donc pour objectif de former aux problématiques liées à ces réformes (loi du 16 décembre 2010 et la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 notamment).

¹ Avant de passer au CEVU, une rencontre devra être effectuée avec les VP CEVU afin de discuter du contenu du DU.

2) Objectif et débouchés :

Le contenu de ce DU est le fruit d'une réflexion commune entre les EC en science politique de l'UPJV et les partenaires de cette formation inédite au niveau régional. Celle-ci met fortement l'accent sur l'acquisition de savoirs opérationnels en lien avec des questionnements plus généraux en science politique. Il s'agit plus précisément :

- de **proposer aux (futurs) praticiens des repères institutionnels, historiques et sociologiques sur cet environnement intercommunal spécifique** (identifier les perspectives d'évolution et les grands enjeux qui les sous-tendent)
- d'**identifier les leviers qu'ils pourront actionner dans le pilotage de l'action publique communautaire en associant les citoyens à la construction des projets de territoire et des politiques publiques** (sensibiliser aux transformations de l'action publique et la redéfinition des politiques publiques, renouveler les pratiques et réinventer les façons de faire de la participation citoyenne)

Les publics visés sont principalement les Directeurs Généraux des Services, les Directeurs Généraux Adjointes, les chargés de missions, les cadres d'EPCI à fiscalité propre, les élu-e-s et leurs collaborateurs (directeurs et assistants de cabinets) et plus généralement les professionnels (en activité ou demandeurs d'emploi) de l'action publique (administration d'Etat, collectivités locales, associations, bureaux d'études, cabinets de consultants etc.) souhaitant acquérir un éclairage sur les problématiques intercommunales dont ils peuvent avoir à connaître dans le cadre de leurs activités respectives.

Débouchés :

Plus discrète que le redécoupage des régions, la refonte de la carte intercommunale opérée dans le cadre de la loi NOTRE a entraîné d'importants bouleversements. Ces derniers ont renforcé la technicité des métiers et des fonctions d'élue-s au sein des EPCI. A l'issue de la formation, les professionnels et des élu-e-s maîtriseront les enjeux liés aux réformes intercommunales dans ses différentes dimensions. Ils disposeront aussi des compétences déterminantes pour assurer l'élaboration et la conduite des projets communautaires et contribuer à l'émergence de nouvelles formes de démocratie territoriale (coordination, animation, négociations, mise en réseau et partenariats, expression des populations, etc.).

Cibles de communication et de prospection métier :

- Cadres dirigeant-e-s des collectivités territoriales souhaitant approfondir un domaine d'expertise en vue d'une évolution professionnelle, acquérir de nouvelles compétences professionnelles dans l'objectif d'une réorientation de carrière, ou s'inscrire dans une dynamique de reprise d'études permettant de revenir sur des fondamentaux de l'action publique dans sa globalité.
- Elu-e-s souhaitant mieux comprendre et maîtriser les règles de fonctionnement des structures intercommunales afin de pouvoir plus facilement y déployer leur projet politique.
- Professionnels exerçant une activité d'assistance, de conseil et d'aide à la décision auprès des élu-e-s.

Si des étudiant-e-s inscrits en formation initiale peuvent suivre le DU, les professionnels et les élu-e-s constitueront le public prioritaire. Cette formation constitue un véritable tremplin vers un emploi public territorial pour les étudiants ; les EPCI représentant un débouché important en termes de postes en raison de leur place centrale dans l'action publique en France.

3) Organisation :

La formation comprend à la fois des enseignements théoriques et pratiques avec **110 heures d'enseignements**, organisées en deux modules de 45 heures et 60 heures auxquels s'ajoute un atelier méthodologique de 5 heures. Les enseignements sont répartis sur 16 journées de cours (uniquement le lundi).

Contenu de la formation :

Sur le plan pédagogique, ce DU s'inscrit pleinement, d'une part, dans l'analyse des transformations de l'exercice des métiers politiques aujourd'hui (dans le cadre non seulement du renforcement de la coopération intercommunale mais aussi de l'exigence croissante de concertation élargie et de proximité avec les citoyens), et d'autre part, des changements de l'action publique contemporaine tant au niveau du rôle de l'État (État régulateur et gouvernement à distance) que des instruments d'action publique (contrats, incitations, évaluation, appel à projet ...). Les enseignements font intervenir à la fois des enseignants-chercheurs et des professionnels afin de confronter analyses théoriques et pratiques professionnelles concrètes.

Durée – rythme (calendrier) :

Ouverture prévue en septembre 2019.

Les enseignements se structurent en deux unités « Recompositions institutionnelles et territoriales » (45 heures) et « Mise en œuvre de l'action publique intercommunale » (60 heures) auxquels vient s'ajouter un atelier méthodologique (5 heures) visant à accompagner les candidat-e-s dans la réalisation de leur rapport portant sur un sujet personnel en lien avec leur activité / projet professionnel ou leur mandat électif.

Soutenances au plus tard en septembre 2020.

Niveau d'entrée :

Le niveau d'entrée dans la formation se situe à Bac+3 (préférentiellement en science politique, droit, administration publique, urbanisme, ou sciences sociales) ou diplôme équivalent. Il est possible de demander une validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) pour les candidats n'ayant pas le diplôme requis.

Le jury d'admission portera une attention particulière, le cas échéant, aux mandats électifs exercés par les candidat-e-s qui ne pourraient se prévaloir d'une expérience préalable de l'enseignement supérieur.

Modalité de recrutement :

Une première sélection a lieu sur dossier (incluant CV et lettre de motivation), les candidats sont ensuite convoqués pour un entretien de sélection (en juin) devant la commission pédagogique d'admission. La phase de dépôt des candidatures débutera au printemps 2019.

Effectifs prévisionnels :

Le nombre de places est limité à 15

Nombre d'inscrits minimum : 4

Synergies avec les formations existantes :

Mutualisations de trois enseignements avec le Master 2 de Science Politique CITE (Citoyenneté, Inégalités, Territoires, Elections) de l'UPJV et organisation d'ateliers-débats et de conférences sur les thématiques contenues dans le DU.

4) liste des UEs et modalités de contrôle des connaissances

- Tableau synthétique avec la liste des UEs

Intitulé	Heure TD.	Mode d'évaluation (CC ou examen)
Recompositions institutionnelles et territoriales	45	CC
Mise en œuvre de l'action publique intercommunale	60	CC
Atelier méthodologique	5	CC

-Modalités de contrôle des connaissances

L'obtention du DU est prononcée à l'issue de la délibération d'un jury présidé par le responsable pédagogique. La validation de l'ensemble du DU s'effectue par la réalisation d'un travail écrit de fin de formation (rapport) sur un sujet personnel en lien avec l'activité professionnelle ou élective du candidat. Ce travail, qui mobilisera les apports théoriques et savoir-faire acquis au cours de la formation, fera l'objet d'une soutenance devant un jury composé de membres de l'équipe pédagogique.

-Description de chaque UE :

Les enseignements sont organisés autour de trois UE qui permettent respectivement :

- d'acquérir une **meilleure compréhension des enjeux et les modalités d'adaptation de la gouvernance intercommunale et de l'organisation des services** au regard des changements récents que sont les nouveaux périmètres et les nouvelles compétences (familiarisation avec les enjeux de solidarité, de mutualisation et de gestion des ressources financières et humaines, sensibilisation aux grandes mutations socioéconomiques des territoires et leurs effets sur les modes de vie des populations, prise en considération des évolutions du rôle des élu-e-s dans la construction de l'action publique etc.) ;

-de développer les **savoir-faire opérationnels nécessaires pour accompagner la mise en œuvre des politiques publiques communautaires en favorisant l'implication des citoyens et des élu-es** (élaboration d'une stratégie financière, conception d'une démarche de prospective de territoire, maîtrise des outils de pilotage et d'évaluation des politiques publiques, pratique de la concertation, acquisition d'une compétence organisationnelle de planification de projet et de décision etc.) ;

-de bénéficier de **conseils pratiques dans la conduite de leur projet personnel et d'un suivi personnalisé dans la rédaction de leur rapport** (problématiser, articuler connaissances théoriques et pratiques professionnelles / électives, argumenter, formuler des recommandations etc.) qui fera l'objet d'une soutenance.

Intitulé	Heure TD.	Mode d'évaluation (CC ou examen)
UE 1 : Recompositions institutionnelles et territoriales		
Histoire de la coopération intercommunale et réformes territoriales	15	CC
Grands enjeux spatiaux contemporains (population, mobilité, indicateurs)	15	CC
Métiers politiques et construction de l'action publique	15	CC

UE 2 : Mise en œuvre de l'action publique intercommunale		
Enjeux et stratégies financières d'un EPCI	15	CC
Prospective et planification territoriales	15	CC
Elaboration, pilotage et évaluation des politiques publiques	15	CC
Ingénierie de la concertation publique	15	CC
UE 3 : Atelier méthodologique	5	CC

-Calendrier :

L'ouverture du DU est prévue pour la rentrée universitaire 2019-2020. Les cours se dérouleront entre septembre et fin mars, uniquement le lundi pour permettre aux participants de mener conjointement activité professionnelle et formation. Les dates seront communiquées lors de l'ouverture de la procédure du dépôt des candidatures.

5) liste des intervenants

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants titulaires de l'UPJV² et d'intervenants professionnels du champ visé par le DU EPCI.

Nom	CNU	Composante ou établissement	Enseignements dispensés
Alavoine Sébastien		Conseil régional Hauts de France	Grands enjeux spatiaux contemporains (population, mobilité, indicateurs) *
Bachir Myriam	04	UPJV	Ingénierie de la concertation publique *
Vignon Sébastien	04	UPJV	Métiers politiques et construction de l'action publique *
Recherche d'intervenant (attente de confirmation)		Extérieur UPJV	Histoire de la coopération intercommunale et réformes territoriales
Recherche d'intervenant (attente de confirmation)		Extérieur UPJV	Enjeux et stratégies financières d'un EPCI
Caroline Sannier		Extérieur UPJV (Cabinet Quartier Libre)	Prospective et planification territoriales
Recherche d'intervenant (attente de confirmation)		Extérieur UPJV	Elaboration, pilotage et évaluation des politiques publiques
Recherche d'intervenant (attente de confirmation)		Extérieur UPJV	Atelier méthodologique

* Enseignements du Master 2 CITE.

² Les cinq enseignements spécifiquement créés pour le DU (heures équivalent TD) seront dispensés par des personnels hors UPJV.

6) Budget

- Recettes

Nombre de participants x frais de formation : 4*1856,71 euros

Dès lors que le seuil de recevabilité est atteint par des candidat-e-s financé-e-s au titre des dispositifs de la formation continue (CPF, CIF, Pole emploi, DIF pour les élu-e-s etc.), les candidat-e-s dont la demande de prise en charge de financement aura été refusée (par leur employeur ou un autre organisme) s'acquitteront quant à eux d'un montant de 900 euros (hors frais d'inscription de 96 euros). Les étudiants inscrits en formation initiale à l'UPJV sont dispensés des frais de formation et des droits d'inscription.

Seuil de recevabilité de 4 candidats : **1856,71 euros + 96 euros** de frais d'inscription (soit **1952,71 euros au total**)

- Dépenses

Salaires intervenants extérieurs (sur base taux HC chargé en vigueur pour personnel non titulaire) 65 h de cours	3814,20
Païement (équipe pédagogique) de l'encadrement des 4 rapports (sur base taux HC chargé pour les titulaires FP) 1,5 UC * 4	257,76
Gestion administrative (20 % du total) *	1024,39
Cours supportés par le M2 CITE- Forfait	100,00
Frais de mission	300,00
Frais de fonctionnement	-
Frais d'investissement	-
Frais de communication	500,00
Utilisation infrastructure (5 % du total) ***	256,10
Frais de réception	150,00
Gestion pédagogique (20 % du total) **	1024,39
Montant total	7426,84

* ces frais concernent :

- l'accueil des étudiants
- la gestion du dossier de l'étudiant
- la facturation du DU
- l'inscription de l'étudiant
- la gestion des résultats
- l'émission du diplôme

** ces frais concernent :

L'amortissement de la conception et l'adaptation de ce DU
La gestion de l'équipe pédagogique (le responsable enseignant de ce DU aura 5UC si le DU fait moins de 150 heures et 10UC si ce DU fait 150 heures et plus)
La sélection des étudiants

*** ces frais concernent :

L'utilisation des locaux
L'utilisation des fluides

ANNEXE N°2



UFR DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
CALENDRIER MASTERS 1 DROIT ET MASTER 1 SCIENCE POLITIQUE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

SEMESTRE 1

Début des cours	le 10 septembre 2018
Début des TD	le 24 septembre 2018
Interruption cours	du 29 octobre au 4 novembre 2018 (Toussaint)
Reprise des cours et TD	le 5 novembre 2018
Fin des cours et TD	le samedi 1 ^{er} décembre 2018
Semaine de rattrapage cours et TD	du 3 au 9 décembre 2018
Semaine révisions	du 10 décembre au 16 décembre 2018
Examens	du 17 décembre au 22 décembre 2018
Vacances de Noël	du 24 décembre 2018 au 7 janvier 2019 matin
Examens	du 7 janvier 2019 au 12 janvier 2019

SEMESTRE 2

Début des cours	14 janvier 2019
Début des TD	28 janvier 2019
Fin des cours et TD	30 mars 2019
Semaine de rattrapage cours et TD	du 1 ^{er} avril au 5 avril 2019
Interruption cours	du 8 avril au 21 avril 2019 (vacances de printemps)
Semaine révisions	du 22 avril au 28 avril 2019
Examens	du 29 avril au 11 mai 2019
 Examens de session 2 tous semestres confondus	 du 17 juin au 29 juin 2019

Adopté en conseil de gestion du 16 octobre 2018

ANNEXE N°3



CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE

Entre :

L'UNIVERSITE DE PICARDIE – JULES VERNE (ci-après dénommée l'Université)
et plus précisément L'INSSET (Institut Supérieur des Sciences et Techniques)

Représentée par son Président, le Professeur Mohammed BENLAHSEN

Agissant au nom et pour le compte de l'Université de Picardie
ci-après désigné « **INSSET** » ou « **l'Université** »

D'une part,

Et

La Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle de la direction générale des douanes et droits indirects (DNRFP)

Ayant son siège 11 avenue Jean Millet, 59203 Tourcoing
représentée par M. Georges FRIESS, agissant en qualité d'Administrateur Général des douanes
ci-après désigné « **la DNRFP** »

D'autre part,

Préambule

L'INSSET est un institut d'enseignement supérieur de l'Université de Picardie Jules Verne de l'Académie d'AMIENS. Cet Institut propose des formations professionnalisantes dans les domaines suivants : les Sciences et Technologies, la Mécanique Numérique et Conception, les Systèmes Embarqués, le Cloud Computing and Mobility, la Logistique, les Métiers du Numérique et l'Industrie Numérique. Ces études peuvent se réaliser en formation initiale, continue ou en apprentissage.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention de partenariat pédagogique a pour objet de définir les enseignements liés à la douane dans le diplôme **Master II Techniques de Logistique internationale**.

Article 2 – Contenu du partenariat

En matière douanière, les étudiants devront disposer des éléments leur permettant d'appréhender :

Unité d'enseignement	E.C.T.S. nombre de crédits	Heures C.M.	Heures T.D.	Heures T.P.
<i>Matières directement liées à la connaissance douanière par ordre d'importance</i>				
Sécurité et S.C.R.M.	6	20	40	
Design of Supply Chain Networks	3		30	
Import / Export Management	3	10	20	
Modal Transport	3	10	20	
Multimodal Transport	3	10	20	

Le contenu de la formation est joint en annexes : 5 au total.

L'INSSET assume la responsabilité administrative et pédagogique des enseignements dispensés.

Article 3 – Gestion du partenariat :

Le partenariat faisant l'objet de cette convention est appelé à se construire, à vivre et à évoluer. Il est l'affaire de toutes les parties. Il paraît ainsi utile d'en centraliser la gestion.

Dans le cadre de ce partenariat, il est décidé de désigner pour chaque institution un coordonnateur responsable de la mise en œuvre du programme de formation à dispenser.

Il s'agira pour l'INSSET de Monsieur Frédéric GAUTHIER, qui assume la responsabilité de la mise en application des matières reprises dans les syllabus annexés à la présente convention, et pour la Direction générale des douanes et droits indirects de Madame Catherine OLIVAN, cheffe du pôle pilotage de la performance à la DNRFP, assistée de Monsieur Maxime DUMONT, inspecteur en charge des partenariats à la DNRFP.

Chaque coordonnateur est chargé du bon déroulement de la partie de la formation dans son institution.

Il est l'interlocuteur privilégié pour les enseignants et les instances de son institution, pour l'établissement partenaire et pour toute question relative au partenariat.

Article 4 – Durée :

Le présent protocole d'accord demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit résilié par l'une des deux Parties, qui en aura notifié l'autre Partie par écrit trois mois à l'avance, en foi de quoi les soussignés représentant légaux des deux Parties ont dûment apposé leur signature sur les deux exemplaires originaux du présent protocole en langue française.

Article 5 – Résiliation de la convention

Chacune des parties peut, à tout moment et pour tout motif, résilier la présente convention de partenariat. La partie désireuse de résilier la convention devra notifier son intention à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant la date retenue pour la résiliation. Les parties réaliseront les actions en cours jusqu'à la date de la prise d'effet de la résiliation afin de ne pas porter préjudice aux étudiants.

La présente convention de partenariat peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution par l'une des Parties de ses obligations contractuelles

Cette résiliation sera effective un mois après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au partenaire défaillant et restée sans effet. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de la prise d'effet de la résiliation, à l'exception de la force majeure. Sont réputés événements de force majeure ceux qui, imprévisibles, extérieurs et insurmontables, rendent impossible de façon absolue l'exécution de la présente convention. La partie invoquant la force majeure en informe l'autre partie dans les plus brefs délais.

Aucune des parties ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas de résiliation anticipée.

Article 6 – Modification de la convention

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment émargé par les parties.

Article 7 – Notification

Toute notification entre les parties devra être adressée par voie de lettre recommandée avec avis de réception aux adresses et destinataires indiqués dans la désignation des parties.

Toute modification d'interlocuteur ou de l'une quelconque de ses coordonnées fera l'objet d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception émanant de la partie concernée à l'autre partie.

Fait en deux exemplaires originaux à ...Amiens, le

Pour la DNRFP

**Pour l'Université de Picardie Jules Verne
(INSSET)**

Le Président

Georges FRIESS

Mohammed BENLAHSEN

ANNEXE N°4



CONVENTION POUR UN PARTENARIAT

entre

L'Université de Picardie Jules Verne

et

La Préfecture de la Somme

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, sis 1 Chemin du Thil – CS 52501 - 80025 Amiens Cedex 1,
représentée par Monsieur Mohammed BENLAHSEN, son Président,

et

La Préfecture de la Somme, sise 51 Rue de la République, 80000 Amiens Cedex (Numéro de Tél. : 03 22 97 80 80 ; E-mail : prefecture@somme.gouv.fr)
représentée par Monsieur Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme

Ci-après dénommés « les partenaires ».

Préambule

Cette convention a pour objectif de mettre en œuvre la mesure n°1 « favoriser l'engagement des citoyens pour la sécurité routière auprès des étudiants » issue du comité interministériel à la sécurité routière (CISR) du 9 janvier 2018.

Cette expérimentation novatrice qui lie les services de l'État à travers le préfet de la Somme, et ceux de l'université Picardie Jules Verne à travers son président, vise prioritairement à :

- promouvoir l'engagement en direction des étudiants,
- rapprocher la jeunesse de la compréhension des politiques publiques de lutte contre l'insécurité routière,
- appréhender le fonctionnement des services publics correspondants.

Cette promotion de l'engagement en faveur de la sécurité routière est d'autant plus nécessaire au regard de l'accidentalité des plus jeunes qui doivent représenter une cible de l'action publique.

Dans le département de la Somme 2 314 accidents ont impliqué sur la période 2012-2016 des **jeunes** de 14 à 17 ans (10%), 18 à 24 ans (34%) et 25 à 29 ans (23%). Sur la même période, le département compte 217 morts au total.

Pour rendre opérationnelle la mesure n°1 adoptée par le comité interministériel à la sécurité routière, le dispositif déployé au cours de l'année universitaire en cours a pour objectif de :

- développer des compétences de formateurs à titre expérimental concernant la sécurité routière sur les 4 axes qui suivent :
 - l'accidentalité sur le territoire de la Somme et Amiens,
 - la politique publique de lutte contre l'insécurité routière,
 - les techniques d'animation
 - la prévention contre les conduites addictives.
- élaborer des actions étudiantes pour sensibiliser les pairs aux thématiques de la sécurité routière,
- reconnaître l'engagement étudiant,
- pérenniser cette action en l'inscrivant dans le Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR).



A travers ce protocole, Monsieur Philippe DE MESTER, préfet de la Somme, et Monsieur Mohammed BENLAHSEN, président de l'université Picardie Jules Verne s'engagent à mettre en œuvre conjointement la mesure n°1 adoptée par le CISR le 9 janvier dernier.

Les formations se dérouleront à Amiens sur les sites suivants :

- Préfecture de la Somme : 51 Rue de la République, 80000 Amiens.
- Université Picardie Jules Verne : 1 Chemin du Thil – 80025 Amiens.

Cette formation sera valorisée dans le cadre du cursus universitaire :

Cette reconnaissance s'effectue dans le cadre de la valorisation de l'engagement étudiant. L'étudiant devra suivre la formation et effectuer des actions de préventions routières au cours de l'année universitaire. Il devra également participer à deux ateliers afin de réfléchir sur les compétences qu'il aura acquises au cours de son engagement. Il rédigera un rapport de 5 à 10 pages qu'il présentera à oral. Un jury lui affectera une note lui permettant de valider au minimum 1 ECTS dans son cursus de licence ou 0,1 point bonus dans son cursus de master. Cette reconnaissance est obtenue selon les modalités validées par la Commission Formation Vie Universitaire.

Un bilan annuel sera établi entre les parties pour rendre compte de la mise en œuvre de cette mesure expérimentale.

Cette convention pourra être reconduite par avenant.

La Convention est établie en 2 exemplaires.

Fait à Amiens, le « x » novembre 2018,

Le Préfet de la Somme, Monsieur Philipe DE MESTER	Le Président de l'Université de Picardie Jules Verne, Professeur Mohammed BENLAHSEN
--	--

--	--

ANNEXE N°5



Composantes	Type diplôme	Mention	capacite d'accueil des néo-entrants (Portail Master et Campus France) M1 2018/2019 POUR INFORMATION	capacite d'accueil totale (avec les redoublants) M1 2018/2019 POUR INFORMATION	capacite d'accueil des néo-entrants (Portail Master et Campus France) M1 2019-2020	capacite d'accueil totale (avec les redoublants) M1 2019-2020
UFR des Arts	MASTER	ARTS DE LA SCENE ET DU SPECTACLE VIVANT	15	17	15	17
UFR des Arts	MASTER	ARTS PLASTIQUES	25	28	25	28
UFR des Arts	MASTER	CINEMA ET AUDIOVISUEL	30	33	30	33
UFR des Arts	MASTER	ESTHETIQUE	12	14	12	14
UFR des Arts	MASTER	HISTOIRE DE L'ART	20	22	20	22
UFR des Arts	MASTER	HUMANITES ET- INDUSTRIES CREATIVES	0	0	0	0
Total			102	114		
UFR de Lettres	MASTER	LETTRES	125	150	125	150
UFR de Lettres	MASTER					
Total			125	150	125	150
UFR de Droit	MASTER	DROIT DE LA SANTE				
UFR de Droit	MASTER	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN				
UFR de Droit	MASTER	DROIT PRIVE				
UFR de Droit	MASTER					
UFR de Droit	MASTER					
UFR de Droit	MASTER	DROIT PUBLIC				
UFR de Droit	MASTER					
UFR de Droit	MASTER	ENTREPRISE				
UFR de Droit	MASTER					
UFR de Droit	MASTER	EXPERT FONCIER				
UFR de Droit	MASTER	SCIENCE POLITIQUE				
Total						
UFR d'Economie	MASTER	ECONOMIE DE L'ENTREPRISE ET DES MARCHÉS	60	70	30	40
UFR d'Economie	MASTER	MANAGEMENT DE L'INNOVATION	30	40	30	40
UFR d'Economie	MASTER	MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE	75	90	75	90
UFR d'Economie	MASTER					
UFR d'Economie	MASTER					
Total			165	200	135	170
UFR Histoire et de Géographie	MASTER	AGROSCIENCES, ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES, PAYSAGES, FORÊTS Comptée en Sciences	60	80	60	80
UFR Histoire et de Géographie	MASTER					
UFR Histoire et de Géographie	MASTER					
UFR Histoire et de Géographie	MASTER	HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE	75	100	75	100
UFR Histoire et de Géographie	MASTER					
UFR Histoire et de Géographie	MASTER					
UFR Histoire et de Géographie	MASTER					
Total			75	100	75	100
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER	PSYCHOLOGIE	0	50	20	20+2 redoublants (+ étudiants en formation continue éventuellement)
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER	INTERVENTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL	0	20	FORMATION CONTINUE	FORMATION CONTINUE
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER	PHILOSOPHIE	30	40	30	40
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER	PSYCHOLOGIE CLINIQUE, PSYCHOPATHOLOGIE, PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ	60	60 (le redoublement est une procédure dérogatoire et soumis à l'avis de la commission pédagogique)	55	55+5 redoublants (Le jury de M1 décidera des redoublements après demande faite par l'étudiant)
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER					
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER					

Dérogation

UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER	PSYCHOLOGIE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION	20	25	20	25
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER	PSYCHOLOGIE SOCIALE, DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS	35	40	40	40+11 redoublants
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER					
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER	SCIENCES DE L'ÉDUCATION	50	50	45	50
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER					
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER					
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER	SCIENCES SOCIALES	105	120	80	95
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER					
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER					
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER					
UFR Sciences humaines, sociales et philosophie	MASTER					
Total	300405290343					
INSSET	MASTER	GÉNIE INDUSTRIEL	50	66	48	54
INSSET	MASTER					
INSSET	MASTER					
INSSET	MASTER	GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS	45	50	30	35
INSSET	MASTER					
INSSET	MASTER					
Total	951167889					
UFR de Pharmacie	MASTER	BIOLOGIE-SANTE	30	35	30	35
UFR de Pharmacie	MASTER					
UFR de Pharmacie	MASTER					
Total	30353035					
UFR de Medecine	MASTER	INGÉNIERIE DE LA SANTÉ	56	60	56	60
UFR de Medecine	MASTER					
UFR de Medecine	MASTER					
Total	56605660					
UFR des Sciences	MASTER	AGROSCIENCES, ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES, PAYSAGE, FORÊT	60	80	60	80
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER	CHIMIE	116	116	116	116
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER	ÉLECTRONIQUE, ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, AUTOMATIQUE	0	36	40	48
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER	ÉNERGÉTIQUE, THERMIQUE	28	35	28	35
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER	INFORMATIQUE	49	55	49	55
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER	INGÉNIERIE DES SYSTÈMES COMPLEXES	12	14	12	14
UFR des Sciences	MASTER	MATHÉMATIQUES	0	13	30	35
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER					

UFR des Sciences	MASTER	MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES À LA GESTION DES ENTREPRISES	65	70	65	70
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER					
UFR des Sciences	MASTER	SCIENCES ET GÉNIE DES MATÉRIAUX	20	25	12	12
UFR des Sciences	MASTER	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET	36	36	30	36
UFR des Sciences	MASTER					
Total	386480442501					
UFR des STAPS	MASTER	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES - SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES -	20	30	20	30
UFR des STAPS	MASTER					
UFR des STAPS	MASTER					
UFR des STAPS	MASTER					
UFR des STAPS	MASTER					
Total	40604060					
IAE	MASTER	MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES	15	15	15	15
IAE	MASTER	COMPTABILITÉ CONTROLE AUDIT	25	30	25	30
IAE	MASTER	ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS	25	30	25	30
IAE	MASTER					
IAE	MASTER	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	25	30	25	30
IAE	MASTER					
IAE	MASTER	MARKETING VENTE	25	30	25	30
IAE	MASTER					
Total	115135115135					
UFR de Langues et Cultures Étrangères	MASTER	LANGUES ET SOCIÉTÉS	40	40	40	46
UFR de Langues et Cultures Étrangères	MASTER					
UFR de Langues et Cultures Étrangères	MASTER					
UFR de Langues et Cultures Étrangères	MASTER	LANGUES, LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	54	60	54	60
UFR de Langues et Cultures Étrangères	MASTER					
Total	9410094106					
ESPE	MEEF	ENCADREMENT EDUCATIF, PARCOURS CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION (CPE)	30	35	30	35
ESPE	MEEF	PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION	35	35	35	35
ESPE	MEEF	PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION	20	20	20	20
ESPE	MEEF	PREMIER DEGRÉ	360	390	360	390
ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ Allemand	30	35	30	35
ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ Anglais	30	35	30	35
ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ Arts Plastiques	30	40	30	40
ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ Capet S2I	28	32	28	32
ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ Documentation	30	35	30	35
ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ Economie-Gestion	30	35	30	35
ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ Espagnol	30	35	30	35
ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ EPS	60	70	60	70
ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ Histoire-Géographie	30	35	30	35
ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ Lettres	30	35	30	35
ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ Mathématiques	30	35	30	35
ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ Sciences Physiques et Chimiques	28	32	28	32

ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ Sciences et Vie de la Terre	30	35	30	35
ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ PLP Lettres-HG	15	15	20	20
ESPE	MEEF	SECOND DEGRÉ PLP Maths-Sciences	15	15	17	17
Total			891	999	898	1006
Total Global			2474	2954	2378	2755

ANNEXE N°6



Composante	Nom du Portail	CAPACITE PARCOURSUP SI PORTAIL 2019	Mentions	CAPACITE PARCOURSUP SI MENTION 2019	PRESENTATION EN PORTAIL SUR PARCOURSUP OUI/NON
UFR en Arts	PORTAIL ARTS		Portail Licence Arts du Spectacle Option Arts Plastiques	170	oui
			Portail Licence Arts du Spectacle Option Histoire de l'Art et Archéologie		oui
			Portail Licence Arts Plastiques Option Art du Spectacle	170	oui
			Portail Licence Arts Plastiques Option Histoire de l'Art et Archéologie		oui
			Portail Licence Histoire de l'Art et Archéologie Option Arts du Spectacle	44	oui
Portail Licence Histoire de l'Art et Archéologie Option Arts Plastiques		oui			
TOTAL				384	
UFR des Lettres	PORTAIL 1ère ANNEE LETTRES - SCIENCES DU LANGAGE		LETTRES	130	Non
			SCIENCE DU LANGAGE	30	Non
UFR des Lettres	TOTAL			160	
UFR des Lettres - BEAUVAIS	PORTAIL LETTRES - HUMANITES (BEAUVAIS)	114	HUMANITE		OUI
UFR des Lettres - BEAUVAIS	TOTAL	114			
UFR de Langues et Cultures Etrangères	PORTAIL 1ère ANNEE LANGUES		LEA ANGLAIS-ALLEMAND		NON
			LEA ANGLAIS-CHINOIS		
			LEA ANGLAIS-ESPAGNOL		
			LEA ANGLAIS-ITALIEN		NON
			LLCER ANGLAIS		
			LLCER ALLEMAND		
	LLCER ESPAGNOL				
TOTAL			500		
			ANGLAIS DROIT	40	NON
UFR de Langues et Cultures Etrangères	TOTAL			40	
UFR de Langues et Cult. Etr. - BEAUVAIS	PORTAIL 1ère ANNEE LANGUES (BEAUVAIS)		LEA ANGLAIS-ESPAGNOL	150	NON
	TOTAL			150	
UFR de Droit et Science Politique			ANGLAIS DROIT	40	NON
			DROIT	536	NON
			SCIENCE POLITIQUE	100	NON
UFR de Droit et Science Politique	TOTAL			676	
UFR d'Economie et de Gestion	PORTAIL 1ère ANNEE ECONOMIE ET GESTION		ECONOMIE ET GESTION	378	non
UFR d'Economie et de Gestion	TOTAL			378	
UFR d'Histoire et de Géographie	PORTAIL HISTOIRE-GEOGRAPHIE		GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	65	NON
			HISTOIRE	205	NON
UFR d'Histoire et de Géographie	TOTAL			270	
UFR Sciences Humaines, Sociales et Philo	LICENCE 1 PSYCHOLOGIE		PSYCHOLOGIE	540	NON
	LICENCE PHILOSOPHIE UPJV / CNED AD 1ère ANNEE		PHILOSOPHIE CNED	0	
	PORTAIL SCIENCES DE L'EDUCATION - PHILOSOPHIE	8	SCIENCES DE L'EDUCATION option obligatoire Philosophie		OUI
	PORTAIL SCIENCES DE L'EDUCATION - SCIENCES SOCIALES	207	SCIENCES DE L'EDUCATION option obligatoire Sciences Sociales		OUI
	PORTAIL PHILOSOPHIE - SCIENCES DE L'EDUCATION	18	PHILOSOPHIE option obligatoire Sciences de l'éducation		OUI
	PORTAIL PHILOSOPHIE - SCIENCES SOCIALES	22	PHILOSOPHIE option obligatoire Sciences sociales		OUI
	PORTAIL SCIENCES SOCIALES - SCIENCES DE L'EDUCATION	130	SCIENCES SOCIALES option obligatoire Sciences de l'éducation		OUI
	PORTAIL SCIENCES SOCIALES - PHILOSOPHIE	30	SCIENCES SOCIALES option obligatoire Philosophie		OUI
UFR Sciences Humaines, Sociales et Philo	TOTAL	415		540	
INSSET de St Quentin	PORTAIL SCIENCES ET TECHNOLOGIES	65	SCIENCES ET TECHNOLOGIES		oui
INSSET de St Quentin	TOTAL	65			
UFR de Médecine			PACES	1150	NON
UFR de Médecine	TOTAL			1150	
UFR des Sciences	PORTAIL SCIENCES - CHIMIE, SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE		CHIMIE	72	NON
	PORTAIL SCIENCES - INFORMATIQUE, SCIENCES POUR L'INGENIEUR		SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	225	NON
	PORTAIL SCIENCES - MATHEMATIQUES, INFORMATIQUE		INFORMATIQUE	200	NON
	PORTAIL SCIENCES - MATHEMATIQUES, PHYSIQUE		MATHEMATIQUES	90	NON
	PORTAIL SCIENCES – MATHEMATIQUES, SCIENCES POUR L'INGENIEUR		SCIENCES POUR L'INGENIEUR	24	NON
	PORTAIL SCIENCES - PHYSIQUE, CHIMIE		PHYSIQUE	54	NON
	PORTAIL SCIENCES - PHYSIQUE, SCIENCES POUR L'INGENIEUR		SCIENCES POUR LA SANTE	225	NON
	PORTAIL SCIENCES - SVT, SCIENCES POUR LA SANTE		CMI	10	NON
UFR des Sciences	TOTAL	0		900	
UFR des Sciences - BEAUVAIS	PORTAIL CHIMIE-SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (BEAUVAIS)	50	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE		OUI
UFR des Sciences - BEAUVAIS	TOTAL	50			
STAPS CUFFIES-SOISSONS	PORTAIL STAPS CUFFIES		STAPS EDUCATION ET MOTRICITE (SOISSONS)	217	oui
STAPS CUFFIES-SOISSONS	TOTAL			217	
UFR des Sciences du Sport			ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES ET DE SANTE	199	oui
			EDUCATION ET MOTRICITE (AMIENS)	275	oui
			ENTRAINEMENT SPORTIF ET OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE SPORTIVE	274	oui
UFR des Sciences du Sport				748	
Total		644		6073	

compté dans droit

IUT	Départements	Capacités d'accueil PARCOURSUP 2019/2020 *
IUT d'Amiens	Génie civil	130
	Génie mécanique et productique	120
	Génie mécanique et productique - Alternance	20
	Informatique	156
	Génie biologique	130
	Techniques de commercialisation	180
	Gestion des entreprises et des administrations	222
	Total IUT Amiens	958
IUT de l'Aisne	CJ Laon	140
	TC	112
	Total site de Laon	252
	GMP	52
	GCGP	52
	Total site de Saint-Quentin	104
	GEII	72
	QLIO	42
	CJ Soissons	60
	Total site de Soissons	174
	Total IUT Aisne	530
IUT de l'Oise	Gestion des entreprises et des administrations (BEAUVAIS)	106
	Techniques de commercialisation (BEAUVAIS)	76
	Total site de Beauvais	182
	Gestion logistique et Transport (CREIL)	80
	Techniques de commercialisation (CREIL)	76
	Hygiène Sécurité et Environnement (CREIL)	75
	Total site de Creil	231
	Total IUT Oise	413
Total Global		1901

*2019/2020: Capacités d'accueil hors redoublants et rebondir